

PAR COURRIEL

Le 9 octobre 2024

Objet : Demande d'accès aux documents - Décision

V/Réf. : Statistiques judiciaires

N/Réf. : BSM-2024-004480

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès reçue le 13 septembre 2024 laquelle se lit comme suit :

[...] Nous aimerions obtenir les statistiques judiciaires au Québec pour les années 2020 à ce jour svp.

Nous aimerions avoir les statistiques suivantes, pour toutes les chambres, et surtout pour les chambres civile et criminelle:

- Nombre de jugements finaux rendus par la Cour supérieure et la Cour du Québec
- Nombre d'inscriptions de dossiers à la Cour supérieure et la Cour du Québec
- Nombre d'audiences tenues à la Cour supérieure et à la Cour du Québec [...]

(Transcription intégrale)

... 2

Québec

Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1
Téléphone : 418 643-4090
Télécopieur : 418 643-3877
www.justice.gouv.qc.ca

Décision

Nous donnons suite à votre demande. En effet, vous trouverez ci-joint les tableaux réalisés en réponse à celle-ci.

Recours

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Claude Daraiche, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements
personnels

p. j. 3

AVIS DE RE COURS

RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) POUVOIR

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC	MONTRÉAL
525, boul. René-Lévesque Est	2045, rue Stanley
Bureau 2.36	Bureau 900
Québec (Québec) G1R 5S9	Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 418 528-7741	Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741	Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102	Télécopieur : 514 844-6170

b) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente (30) jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les trente (30) jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

c) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix (10) jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.

Nombre de dossiers ouverts

Ensemble du Québec

Années civiles 2018 à 2024*

Matière / Juridiction	2020	2021	2022	2023	2024
Cour du Québec, ch. civile	38 956	48 373	46 927	53 972	39 197
jur.02 : Divers (civil)	12 028	17 571	17 862	21 363	16 417
jur.07 : Tribunal des professions	61	50	63	98	33
jur.22 : Requêtes introductives	14 040	15 289	15 685	16 192	12 865
jur.40 : Garde en établissement	9 855	11 418	9 633	12 999	7 719
jur.80 : Appels (matières administratives)	2 972	4 045	3 684	3 320	2 163
Cour du Québec, ch. criminelle	142 326	136 952	144 059	154 504	108 583
jur.01 : Poursuites criminelles	88 758	81 664	86 367	91 207	63 720
jur.21 : Perquisitions sans mandat	16 915	16 887	20 048	22 713	16 014
jur.23 : Analyses génétiques	441	494	541	134	11
jur.25 : Télémandats	5 302	3 824	3 571	15 570	13 010
jur.26 : Mandats de perquisition	20 792	24 119	23 996	13 676	6 717
jur.38 : Divers (criminel)	9 283	8 849	8 280	8 825	7 058
jur.68 : Autre autorisation judiciaire	655	817	759	734	532
jur.69 : Autorisation judiciaire (adolescent)	139	273	458	1 604	1 490
jur.73 : Pénal fédéral (Proc. général du Ca)	41	25	39	41	31
Cour du Québec, ch. de la jeunesse	20 719	21 837	24 127	25 903	18 400
jur.03 : Justice pénale pour adolescents	6 165	5 900	7 155	8 327	5 893
jur.41 : Protection	10 224	10 687	10 503	10 860	7 541
jur.43 : Adoption	621	778	807	772	484
jur.49 : Mesures d'urgence	1 403	1 734	2 043	2 579	1 912
jur.51 : Divers (jeunesse)	991	845	1 190	1 369	991
jur.62 : Pénal provincial et fédéral	1 181	1 769	2 267	1 731	1 407
(adolescent)	116	103	137	252	162
jur.71 : Pénal fédéral (poursuites criminelles)	18	21	25	13	10
Cour du Québec, ch. pénale	178 646	210 373	261 971	221 502	153 663
jur.61 : Pénal provincial et fédéral	175 486	205 303	257 807	216 318	150 575
jur.63 : Droit du travail (matière pénale)	1 720	2 052	2 065	1 920	1 316
jur.72 : Pénal fédéral (Proc. général du Qc)	1 124	2 774	1 812	2 986	1 535
jur.73 : Pénal fédéral (Proc. général du Ca)	316	244	287	278	237
Cour du Québec, dépôt volontaire	570	591	464	451	371
jur.20 : Dépôt volontaire	570	591	464	451	371
Cour du Québec, petites créances	15 717	16 542	15 946	16 947	11 205
jur.32 : Petites créances	15 717	16 542	15 946	16 947	11 205
Cour supérieure, ch. civile	19 888	22 468	21 180	24 392	16 778
jur.05 : Divers (civil)	765	1 528	1 318	1 882	1 143
jur.06 : Recours collectifs	100	74	50	87	46
jur.14 : Matières non contentieuses	8 108	9 375	9 154	10 111	6 837
jur.17 : Requêtes introductives	10 915	11 491	10 658	12 312	8 485
jur.64 : Autorisation de soin	-	-	-	-	267
Cour supérieure, ch. commerciale	7 029	5 318	5 145	5 953	4 988
jur.11 : Faillites	7 029	5 318	5 145	5 953	4 988
Cour supérieure, ch. criminelle	800	968	835	879	618
jur.36 : Appels (criminel & pénal)	800	968	835	879	618
Cour supérieure, ch. de la famille	22 504	23 855	23 224	23 489	16 493
jur.04 : Séparations	8 929	8 861	8 594	8 648	5 665
jur.12 : Divorces	11 046	11 595	10 641	10 786	7 479
jur.13 : Mariages et unions civiles	2 463	3 318	3 910	3 945	3 290
jur.24 : Appels (jeunesse)	66	81	79	110	59
Total	447 155	487 277	543 878	527 992	370 296

* Les données pour l'année courante sont partielles et préliminaires au 31 août 2024.

Source: Système d'information de gestion M010

Date d'extraction : 2024-10-02

Nombre de décisions ou de jugements qui mettent fin au dossier ou à la cause

Ensemble du Québec
Années civiles 2018 à 2024*

Tribunal	2020	2021	2022	2023	2024
Cour du Québec - Chambre civile	8 222	10 764	9 315	10 158	8 043
Jugements rendus par le juge ¹	1 393	2 515	1 671	1 595	1 196
Jugements rendus par les greffiers ²	6 829	8 249	7 644	8 563	6 847
Cour du Québec - Chambre criminelle	87 962	98 915	94 391	99 574	65 765
Dossiers terminés ³	87 962	98 915	94 391	99 574	65 765
Cour du Québec - Chambre de la jeunesse	33 259	37 190	37 457	39 759	27 817
Causes terminées - Section délinquance	8 251	8 365	8 633	9 500	7 090
Causes terminées - Section Protection	24 565	28 129	28 062	29 257	20 074
Causes terminées - Divers	443	696	762	1 002	653
Cour du Québec - Chambre pénale	81 772	93 026	108 326	115 816	70 437
Dossiers terminés ³ - matière pénale fédérale	1 727	2 604	2 399	2 438	1 988
Dossiers terminés ⁴ - matière pénale provinciale	80 045	90 422	105 927	113 378	68 449
Cour du Québec - Division des petites créances	7 441	11 283	9 223	10 163	7 161
Jugements par le juge ⁵	4 349	7 075	5 504	5 505	3 858
Jugements rendus par les greffiers ²	3 092	4 208	3 719	4 658	3 303
Cour supérieure - Chambre civile	23 879	29 223	16 427	16 206	11 778
Jugements rendus par le juge ¹	12 462	15 124	4 446	4 166	2 496
Jugements rendus par les greffiers ²	11 417	14 099	11 981	12 040	9 282
Cour supérieure - Chambre commerciale - faillites	9 014	10 492	7 958	7 446	5 262
Jugements rendus par le juge ⁶	633	985	790	686	481
Jugements rendus par le registraire ⁷	8 381	9 507	7 168	6 760	4 781
Cour supérieure - Chambre de la famille	31 167	38 377	35 879	31 888	21 318
Jugements rendus par le juge	4 280	6 690	5 904	5 936	4 527
Jugements rendus par les greffiers ²	26 887	31 687	29 975	25 952	16 791

¹ Nombre de jugements rendus par le juge, sur le banc ou après délibéré, dans les causes contestées portant sur le fond du litige.

² Nombre de jugements rendus par le greffier spécial ou par le greffier.

³ Nombre de dossiers terminés durant la période à la suite d'une sentence, d'un acquittement, d'un retrait ou du rejet de la plainte et ce, sans égard à l'étape du dossier (comparution, orientation déclaration, enquête préliminaire, procès et jugement ou sentence).

⁴ Nombre de dossiers terminés durant la période à la suite d'une sentence, d'un acquittement, d'un retrait ou du rejet de la plainte. Cet indicateur inclut les causes au rôle des défauts, les causes au rôle des causes contestées et les causes au rôle des jugements et des sentences.

⁵ Nombre de jugements rendus par le juge, sur le banc et après délibéré, durant le mois dans les causes contestées ou par défaut.

⁶ Nombre de jugements rendus par le juge, sur le banc ou après délibéré, dans les causes contestées ou non contestées.

⁷ Nombre de jugements rendus par le registraire (sur requêtes, sur les libérations de failli et sur les libérations de syndic).

* Les données pour l'année courante sont partielles et préliminaires au 31 août 2024.

Source: Système d'information de gestion M010

Date d'extraction : 2024-10-02

Nombre de causes inscrites au rôle

Ensemble du Québec
Années civiles 2018 à 2024*

Tribunal	2020	2021	2022	2023	2024
Cour du Québec - Chambre civile	19 706	26 113	24 617	22 976	15 331
Causes au fond ¹	3 594	3 426	2 355	2 226	1 197
Entendues	1 086	1 565	741	767	409
Réglées et/ou rayées	1 128	1 313	1 129	1 046	626
Remises ou en voie d'audition	1 380	548	485	413	162
Causes entendues en cours de pratique ²	13 943	20 356	20 059	18 628	12 487
Entendues	9 879	14 932	15 133	13 811	8 611
Réglées et/ou rayées	1 768	2 259	2 010	1 985	1 448
Remises ou en voie d'audition	2 296	3 165	2 916	2 832	2 428
Requêtes entendues par le juge en chambre ³	2 169	2 331	2 203	2 122	1 647
Cour du Québec - Chambre criminelle⁴	645 832	677 999	689 082	718 820	496 063
Toutes les étapes : Comparutions, Orientation déclaration, Enquête préliminaire, Procès et Jugement ou sentence	645 832	677 999	689 082	718 820	496 063
Cour du Québec - Chambre de la jeunesse⁵	111 763	114 210	126 234	135 142	94 099
Toutes les étapes : Comparutions, auditions, orientation déclaration et enquête préliminaire	111 763	114 210	126 234	135 142	94 099
Cour du Québec - Chambre pénale - fédérale⁴	5 250	7 270	5 254	5 728	3 794
Toutes les étapes : Comparutions, Orientation déclaration, Enquête préliminaire, Procès et Jugement ou sentence	5 250	7 270	5 254	5 728	3 794
Cour du Québec - Chambre pénale - provinciale⁴	158 764	155 645	174 051	170 354	104 631
Rôle des défauts, rôle des causes contestées et rôle des jugements et des sentences.	144 164	139 553	160 641	157 144	99 009
Causes en cours de pratique	14 600	16 092	13 410	13 210	5 622
Cour du Québec - Division des petites créances	10 563	13 294	10 823	10 963	7 378
Causes contestées ou par défaut entendues	4 972	6 798	5 166	5 212	3 551
Causes contestées ou par défaut réglées et/ou rayées	1 110	1 605	1 507	1 736	1 130
Causes contestées ou par défaut remises ou en voie d'audition	2 418	1 482	1 312	1 233	853
Requêtes diverses présentées ⁶	2 063	3 409	2 538	2 782	1 844
Cour supérieure - Chambre civile	28 156	43 131	44 363	47 371	31 367
Causes au fond ¹	2 787	2 779	2 934	2 895	1 874
Entendues	900	1 184	1 352	1 307	777
Réglées et/ou rayées	806	931	921	952	696
Remises ou en voie d'audition	1 081	664	661	636	401
Causes entendues en cours de pratique ²	24 148	39 313	40 238	43 048	28 274
Entendues	12 074	21 380	21 549	23 346	15 695
Réglées et/ou rayées	4 781	4 951	6 305	5 871	3 757
Remises ou en voie d'audition	7 293	12 982	12 384	13 831	8 822
Requêtes entendues par le juge en chambre ³	1 221	1 039	1 191	1 428	1 219
Cour supérieure - Chambre faillites	12 190	12 393	8 884	8 618	5 847
Par le juge	1 297	777	615	603	346
Causes entendues	617	356	240	261	168
Causes réglées et/ou rayées	157	116	123	124	68
Causes remises ou en voie d'audition	523	305	252	218	110
Par le registraire	10 983	11 616	8 269	8 015	5 501
Causes entendues	5 756	6 375	4 482	4 342	2 973
Causes réglées et/ou rayées	2 170	2 358	1 412	1 594	1 031
Causes remises ou en voie d'audition	2 967	2 883	2 375	2 079	1 497
Cour supérieure - Chambre de la famille	117 420	126 381	121 338	127 887	83 221
Causes au fond ¹	2 206	2 297	2 108	1 978	1 155
Entendues	965	1 337	1 283	1 209	675
Réglées et/ou rayées	379	344	365	311	163
Remises ou en voie d'audition	862	616	460	458	317
Causes entendues en cours de pratique ²	112 498	122 669	117 350	123 817	80 491
Entendues	45 224	46 939	47 971	55 570	37 116
Réglées et/ou rayées	13 487	14 859	14 821	14 107	8 677
Remises ou en voie d'audition	53 787	60 871	54 558	54 140	34 698
Requêtes entendues par le juge en chambre ³	2 716	1 415	1 880	2 092	1 575

Note: À noter que plus d'un dossier ou d'une cause peut être entendu lors d'une même audience.

¹ Nombre de causes apparaissant au rôle du mois et qui sont de la juridiction du tribunal seulement. Si une cause est prévue pour une durée de plus d'un jour, on ne compte qu'une seule cause au rôle et une seule disposition.

² Cette catégorie d'informations concerne les causes par défaut et ex parte ainsi que les requêtes présentées au tribunal, au greffier spécial ou à un juge en chambre.

³ Nombre de requêtes qui n'apparaissent pas au rôle de pratique (requêtes entendues en salle d'audience) et qui sont entendues par un juge en chambre (requêtes entendues dans le bureau d'un juge).

⁴ Nombre de causes apparaissant aux rôles du mois. Si une cause prend plus d'une journée d'audition, on comptabilise une cause au rôle et une disposition pour chacun des jours d'audition. Lorsqu'un prévenu et/ou défendeur a plus d'un dossier au rôle, on compte une disposition par dossier. Cet indicateur inclut les dossiers terminés, les remises et les causes fixées à une étape ultérieure.

⁵ Il s'agit du nombre de causes présentées devant le tribunal durant le mois.

⁶ Nombre de requêtes diverses (autres qu'introductives d'instance) inscrites sur le rôle mensuel ou présentées devant un juge en chambre. (Ex.: demande de transfert de district, de rétractation de jugement, de renvoi de suspension,

* Les données pour l'année courante sont partielles et préliminaires au 31 août 2024.

Source: Système d'information de gestion M010

Date d'extraction : 2024-10-02

Nombre de décisions ou de jugements qui mettent fin au dossier ou à la cause

Ensemble du Québec

Années civiles 2018 à 2024

Tribunal	2020	2021	2022	2023	2024
Cour supérieure - Chambre criminelle	2 860	3 004	2 848	3 360	2 352
Jugements rendus ¹	2 860	3 004	2 848	3 360	2 352

¹ Nombre de jugements rendus en juridiction 36.

* Les données pour l'année courante sont partielles et préliminaires au 31 août 2024.

Source: Système Plumitif M012 - Gestion des causes civiles

Date d'extraction : 2024-10-17

Nombre de causes inscrites au rôle

Ensemble du Québec

Années civiles 2018 à 2024

Tribunal	2020	2021	2022	2023	2024
Cour supérieure - Chambre criminelle	2 539	2 524	2 461	2 482	1 719
Nombre de causes au rôle ¹	2 539	2 524	2 461	2 482	1 719

À noter que plus d'un dossier ou d'une cause peut être entendu lors d'une même audience.

¹ Nombre de causes de la juridiction 36 qui apparaissent au rôle.

* Les données pour l'année courante sont partielles et préliminaires au 31 août 2024.

Source: Système Plumitif M012 - Gestion des causes civiles

Date d'extraction : 2024-10-17